

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1309

présenté par

M. Véran

ARTICLE 19

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« 6° *bis* Au 9° du IV de l'article L. 241-2, les mots : « 4° du IV de l'article L. 136-8 » sont remplacés par les mots : « *b* du 3° de l'article L. 131-8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.